

LA FÊTE DE L'ÉCOLE

Le 30 juin a eu lieu la kermesse de l'école. Les élèves des 6 classes ont présenté à leurs familles de jolies danses. La soirée organisée par l'association des parents d'élèves a été un grand succès avec plus de 150 réservations et une paella géante qui a régalé petits et grands.

Merci à tous les parents et enseignants qui se sont investis pour faire de cette kermesse une belle fête !



L'ÉTRIER
BAR - TABAC - JEUX

Ouvert les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 10h à 21h ; les mercredis de 10h à 14h et les dimanches de 10h à 19h.



Bulletin Communal

Bulletin d'informations communal n°84 – Septembre 2023

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Après des vacances reposantes, la rentrée de septembre s'annonce studieuse.

Deux projets initiés par l'État ou l'Agglomération sont à rendre pour la fin de l'année :

- le zonage des zones d'accélération des énergies renouvelables (EnR)
- la relecture du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

En vertu de la loi du 10 mars 2023, chaque commune doit délimiter des zones pour le développement des EnR. Cinq catégories sont prises en compte, le solaire, l'éolien, la géothermie, l'hydraulique et la méthanisation. Le conseil municipal devra identifier les zones en septembre, pour une délibération en novembre et une autre de l'Agglomération de Chaumont en décembre.

Autre axe fort, la relecture du PADD. Celui-ci va permettre de déterminer les orientations du futur PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat). Il sera pour les dix prochaines années le nouveau document d'urbanisme qui régira les constructions, les rénovations et les zones de développement tant pour l'économie que pour le logement. Intercommunal veut dire que le futur règlement s'appliquera à toutes les communes de l'Agglomération. Avec la loi de 2021 sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) les territoires doivent réduire de 50 % le rythme d'artificialisation d'ici 2030 ce qui donne un quota de disponibilité foncière de 30 ha pour toutes les communes de l'Agglomération et zéro pour 2050.

Comme vous le voyez, nouvelle année, nouvelles habitudes à prendre, mais sachez que le conseil municipal est toujours à votre écoute et que la mairie est toujours ouverte pour vos démarches administratives.

Votre Maire,
Bernadette Retournard



État Civil

Mariage

Lola RONDOT et Kévin DEHON, le 9 septembre

Décès

Christiane FROUSSARD, le 15 juillet

Janine NOIROT, le 24 juillet

Gérard MONFILS, le 29 juillet

De la Davant
Au Val de Marne



Sommaire

- Le mot du Maire p.1
- Etat Civil p.1
- Travaux p.2
- Notez-le p. 2 et 3
- Vie communale p.3 et 4
- L'info en + p.4

Les annonceurs soutiennent la vie de notre commune en achetant un encart. Ils sont commerçants, artisans et entrepreneurs locaux. N'hésitez pas à les solliciter.

Nous sommes d'ores et déjà à la recherche de nos annonceurs pour 2024. Vous êtes intéressés? Contactez la mairie dès à présent.

Diffusion : 493 exemplaires - Imprimé par nos soins
Directeur de Publication : B. Retournard
Réalisation : M.D Caunois, V. Kolb, M. Drouin et E. Chiarla
Ce bulletin vous est offert par nos annonceurs

L'Info en +



L'association FRANCE ALZHEIMER 52 organise une formation gratuite animée par une psychologue et un bénévole formé à destination des Aidants.

Les dates sont les suivantes : **6 novembre, 20 novembre, 27 novembre, 4 décembre et 11 décembre 2023 de 14 h à 16h30, le lieu restant encore à définir sur Chaumont.**

- Module 1- Connaître la maladie d'Alzheimer
- Module 2- Communiquer et comprendre
- Module 3- Accompagner au quotidien
- Module 4- S'informer sur les aides possibles
- Module 5 - Être l'aidant principal

Une Réunion de suivi sera organisée le 12 février 2024 à la Maison des Associations – 24 rue des Platanes à CHAUMONT.

Les patients peuvent être pris en charge si besoin.
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le 03 25 01 27 79

DATES DE CHASSE

La période de chasse débutera le 7 septembre 2023 et durera jusqu'au 29 février 2024.
La chasse est autorisée tous les jours sauf le mercredi. Un calendrier plus précis est disponible sur le site internet de la commune.



AFFOUAGES 2023/2024

Les inscriptions sont à faire auprès du secrétariat de la mairie avant le **14 octobre 2023.**

T ravaux

D'importants travaux de voirie ont été menés à bien sur la commune cette année. En juin et juillet, la rue du lycée a été retravaillée: l'enrobé de la partie basse a été refait et des vibreurs bétons de bas-côtés ont été posés sur la partie haute.

La rue Saint-Vallier a également vu son enrobé refait et le stationnement de la rue a été revu afin de limiter la vitesse.

Nous remercions les riverains pour leur patience et leurs suggestions.

En septembre, les travaux vont reprendre pour des réparations de chaussée sur la route du Val des Escholiers et la côte de Surmont partie haute. A ce titre, la circulation est interdite durant toute la durée des travaux. Une fois les travaux terminés, la partie côte sera mise en sens unique dans le sens de la montée. La partie haute sur le plateau restera en double sens jusqu'à la carrière Boureau.



Mairie

24 rue de Chamarandes
52000 CHAMARANDES-CHOIGNES

Horaires d'ouverture ;
Du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le Samedi de 8h30 à 12h00

Tél : 03 25 32 22 73



BGC menuiserie
Christophe GILLOCHET
34, Rue du Chateau
52000 CHAMARANDES
Tél : 03.25.31.94.23
Mail : bgc-menuiserie@wanadoo.fr

Partenaire **BLU U CIEL**
RGE **eco artisan**

Portes et Fenêtres - Escaliers - Portails
Isolation - Agencements divers



Hostellerie Au Rendez-Vous des Amis
4 à 6 place du Tilleul
52000 CHAMARANDES-CHOIGNES

Téléphone : 06 67 45 56 78
info@hostellierdvdvamis.com
www.hostellierdvdvamis.com

PASSAGE DES BUS

La société Keolis nous a prévenu qu'elle rencontrait des difficultés liées au stationnement de véhicules lors de ses passages aux Hautes Charrières, au niveau de l'arrêt de bus et dans la rue de Chamarandes, au niveau des chicanes.

La desserte des bus a été modifiée. La ligne E est supprimée et est remplacée par la ligne 7 secteur Chaumont Nord. Elle circule depuis le 4 septembre uniquement le jeudi et le samedi en service à la demande. Vous pouvez vous renseigner au 0 800 23 50 37.



Vie communale

LA RENTRÉE SCOLAIRE

Les enfants de Chamarandes-Choignes et de Verbiesles ont fait leur rentrée scolaire le Lundi 4 Septembre 2023. Les cours se déroulent de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

L'équipe enseignante se compose de :

Mme Guida MOTA : 20 élèves (11 en Petite Section et 9 en Moyenne Section), ATSEM : Mme Pauline COLIN, Mme Lydie BOFFY : 22 élèves (14 en Grande Section et 8 en CP) ATSEM : Mme Brigitte BRUNAU, Mme Floriane CORNEUX : 22 élèves (13 en CP et 9 en CE1) Mme Frédérique TOUSSENEL : 24 élèves (9 en CE1 et 15 en CE2) et Mme DUSCHECHI en décharge de la directrice le jeudi
Mme Sophie MICHEL : 22 élèves (14 CM1 et 8 CM2)



➤ GARDERIE

L'équipe périscolaire est composée de 10 personnes qui prennent en charge les enfants sur différents créneaux dans la journée. Elle comprend Mme BILLIARD Nina, Mme BRUNAU Brigitte, Mme COLIN Pauline, Mme GRUMIC Danijela, M. JACQUIN Louis, M. MAGNIER Samuel, Mme MOOCK Carole, M. REBOUH Mehdi, Mme ROGÉ Déborah, et Mme BEULAY Leslie (référente).

Les horaires de la garderie sont les suivants :

Le matin : 7h30-8h20 Le midi : 11h45-12h15 Le soir : 16h15-18h30 (prévoir un goûter)

➤ RESTAURATION SCOLAIRE

La Restauration scolaire est toujours assurée par SCOLAREST de 11h45 à 13h20.

Toute question concernant la facturation du périscolaire se fait auprès du C'SAM au 03 25 30 60 00. Pour la restauration, toute annulation doit se faire avant 9h au 06 77 28 05 83 ou sur regie.e375201@compass-group.fr. Dans un souci d'organisation, il faut également prévenir le périscolaire par mail perisco.chamarandes@gmail.com ou au 06 76 45 25 00.

Notez-le

ORDURES MÉNAGÈRES

Une modification majeure aura lieu au 1er janvier 2024 au sujet des Ordures ménagères. La loi NOTRe du 7 août 2021 ayant redéfini les compétences des intercommunalités, les Ordures ménagères sont devenues de la compétence de l'Agglomération de Chaumont. Toutefois, le prélèvement financier n'était pas encore harmonisé sur son territoire.

Depuis juin 2023, c'est chose faite par le vote en conseil communautaire de l'extension de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM) à toutes les communes. Lors du vote Chamarandes-Choignes s'est opposé à la TEOM, lui préférant le maintien de la redevance (REOM) pour des raisons d'équité : je pollue, je paie au forfait par habitant. La commune n'a pas été entendue et donc désormais c'est sur 10,22 % de la valeur locative de la propriété foncière que le Trésor public prélèvera la TEOM chaque année, en même temps que la taxe sur la propriété foncière.

TAXES LOCALES

En ce qui concerne les taxes locales, la réforme de la taxe d'habitation étant terminée, 2023 est la première année où toutes les résidences principales sont complètement exonérées de la taxe.

Pour la taxe foncière (bâti et non-bâti), le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter le taux d'imposition communal. Par contre, l'Etat fixe les bases d'imposition et, en 2023, la loi de finances a acté l'augmentation des bases de toutes les propriétés de 7,1% pour suivre l'inflation. L'impôt payé par chaque contribuable étant le résultat de sa base multipliée par le taux, les montants payés par chacun seront en hausse du fait de l'évolution des bases.